



COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES ET TECHNIQUE

PROCES-VERBAL n°12

Date du Procès-verbal : 26 mai 2026

Procès-verbal rectification à la suite des parutions des PV n° 7, 8, 11 de la CDJT.

Appel des décisions :

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des jeunes et technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours**, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Rappel aux clubs :

Nous rappelons aux clubs que seules les feuilles de matchs et liaisons mises en ligne sur le site du DFSM et le FAL doivent être utilisées. Le non-respect de ce point donnera lieu à une amende.

Le numéro de secteur, et le nom du club organisateur doivent être renseignés sur la feuille de liaison. Le non-respect de ce point donnera lieu à une amende également.

TOUTES LES FEUILLES SONT A POSTER SUR LE FAL DANS LES 48 HEURES = mardi MIDI.

L'envoi des feuilles de plateaux doit se faire via le FAL si problème à l'adresse mail suivante :

district@dfsm.fff.fr



Rectificatif

La commission informe le club de US Lillebonne qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier (plateau U11 poule 2 du 15 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de QUIMCAMPOIX FC qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier (plateau U11 poule 13 du 15 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de SOMMERY qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour absence de feuilles (plateau U11 poule 9 du 29 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de SAINT MAURICE qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour absence de feuilles (plateau U11 poule 13 du 29 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de QUIMCAMPOIX FC qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour absence de feuilles (plateau U11 poule 13 du 29 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de MOTTEVILLE CROIX MARE qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour absence de feuilles (plateau U11 poule 19 du 29 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de CO CLEON qui s'est vu infliger une amende de 75€ pour forfait non déclaré par erreur (plateau U11 poule 13 du 06 décembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.** En revanche la commission informe le club de BOOS qu'une amende de 75€ pour forfait non déclaré le 06 décembre 2025 en U11 poule 13 lui est mise.

La commission informe le club de BONSECOURS qui s'est vu infliger une amende de 50€ pour manque licences joueurs et éducateurs (plateau U11 poule 18 du 06 décembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de FC NORD OUEST qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour absence de feuilles (plateau U11 poule 19 du 06 décembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club du MONT GAILLARD (U11 poule 2 du 13/12/2025) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club du MONT GAILLARD (U11 poule 3 du 13/12/2025) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**



La commission informe le club de UNION FONTAINAISE qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier (U11 poule 3 du 13/12/2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de AS MONTIVILLEIRS qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier (U11 poule 4 du 13/12/2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de OLYMPICAUX qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier (U11 poule 5 du 13/12/2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de BOIS GUILLAUME qui s'est vu infliger une amende de 50€ pour manque licences joueurs et éducateurs (U11 poule 18 du 13/12/2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de HERICOURT qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier (U11 poule 19 du 13/12/2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de BOUCLE DE SEINE qui s'est vu infliger une amende de 75€ pour forfait non déclaré (U11 poule 20 du 13/12/2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.** En revanche la commission informe le club qu'une amende de 50€ pour forfait déclaré le 13 décembre 2025 en U11 poule 20 lui est mise.

La commission informe le club de CLEON qui s'est vu infliger une amende de 30€ pour manque licences joueurs et éducateurs (plateau U9 secteur 7 du 08 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de DOUDEVILLE (plateau U9 secteur 2 du 06 décembre 2025) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de OURVILLE (plateau U9 secteur 2 du 06 décembre 2025) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de MONTIGNY LA VAUPALIERE (plateau U9 secteur 6 du 06 décembre 2025) qui s'est vu infliger une amende de 45€ pour forfait non déclaré, paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de O. PAVILLY qui s'est vu infliger une amende de 25€ pour manque licences joueurs et éducateurs (plateau U7 secteur 6 du 08 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de BOIS GUILLAUME qui s'est vu infliger une amende de 25€ pour manque licences joueurs et éducateurs (plateau U7 secteur 8 du 08 novembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**



La commission informe le club de LA LONDE qui s'est vu infliger une amende de 10€ pour feuille illisible (plateau U7 secteur 7 du 06 décembre 2025), paru sur le PV N°7, mis en ligne le 30 janvier 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de ROLLEVILLE (plateau U11 poule 2 du 17 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 75€ pour forfait non déclaré, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de US DES VALLEES (plateau U11 poule 19 du 17 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 50€ pour forfait déclaré, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de HERICOURT (plateau U11 poule 20 du 17 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de FUSC BOIS GUILLAUME (plateau U11 poule 11 du 24 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de FUSC BOIS GUILLAUME (plateau U11 poule 14 du 24 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de FUSC BOIS GUILLAUME (plateau U11 poule 11 du 31 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 50€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de FUSC BOIS GUILLAUME (plateau U11 poule 12 du 31 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque dossier, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de la BOUILLE MOULINEAUX (plateau U11 poule 17 du 31 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 50€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de O. PAVILLY qui s'est vu infliger une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de match (illisible) (plateau U9 secteur 6 du 24 janvier 2026), paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de ST MAURICE FC (plateau U9 secteur 8 du 24 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 30€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de TANCARVILLE (plateau U9 secteur 3 du 31 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque dossier, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**



La commission informe le club de LE HOULME/BONDEVILLE (plateau U9 secteur 8 du 31 janvier 2026) qui s'est vu infliger une amende de 30€ pour forfait déclaré, paru sur le PV N°8, mis en ligne le 16 février 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de ST JACQUES/DARNETAL (plateau U11 poule 16 du 14 mars 2026) qui s'est vu infliger une amende de 50€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°11, mis en ligne le 30 avril 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de ESMGONFREVILLE ORCHER (plateau U9 à OHTN secteur 1 du 07 mars 2026) qui s'est vu infliger une amende de 30€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°11, mis en ligne le 30 avril 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de ESMGONFREVILLE ORCHER (plateau U9 à CRIQUETOT secteur 1 du 07 mars 2026) qui s'est vu infliger une amende de 30€ pour manque licences joueurs et éducateurs, paru sur le PV N°11, mis en ligne le 30 avril 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

La commission informe le club de ES TOURVILLE SUR ARQUES (plateau U7 secteur 4/5 du 04 avril 2026) qui s'est vu infliger une amende de 17€ pour non-utilisation de la bonne feuille de match, paru sur le PV N°11, mis en ligne le 30 avril 2026 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée.**

Le Président

M. GRIEU Raphael

Le secrétaire

M. CHANCEREL Jacques